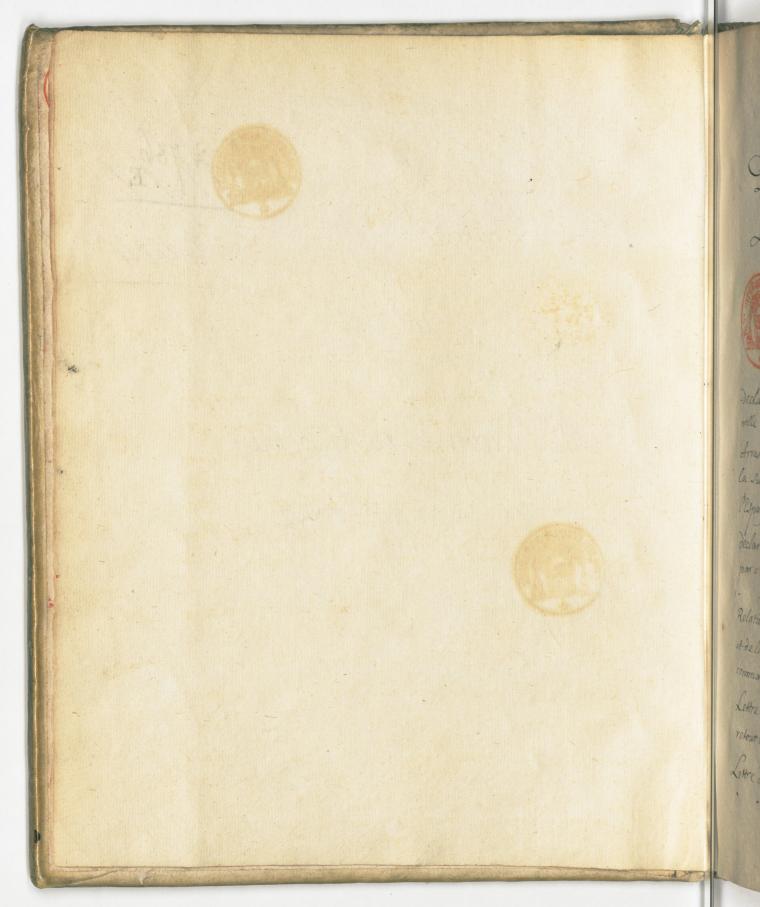


) Journal De M' Dubuisson Aubenay De Lannée 1662



LETTRES 363

DE MONSEIGNEVR

LE PRINCE

ASON

ALTESSE ROYALLE.

ET

A MESSIEVRS

DV PARLEMENT.

ENSEMBLE LA REQUESTE DE

MONSEIGNEVR LE PRINCE

ENVOYE'E AV PARLEMENT

it la man aporte par Epin Martinent par Wir le Patris 1. 2011 fannis.

APARIS

chez NICOLAS VIVENAY en sa bouti-

M. DC. LII.
publica by 19. Strap posit.

366. 279777

DE MONSEIGNEYR

LEPRINCE

NOIS A

ALTESSE ROYAULE

ET

A MESSIEVRS

en Fi

que

prese

Paris ie ne

le n'

l'hon.

il entr

àcette

Ceper

DV PARLEMENT.

ENSEMBLE LA REQUESTE DE

MONSHIGNEVR LE PRINCE

ENVOYEE AV PARLEMENT

it is more single for single with put port port on the ser standing

chez NICOLAS VIVENAY en fa bouti-

m. DC. LIL process.



369

res mes pentees h. R. AVAICEA L. S. AVAICE A. frir ma pertonne & cour ce qui de la moy pour contribuer à deux des les pour voltre compagnie, & fi villes à l'Estat le vous prie de luy adjouster entiere

le croy que vous connoissés à cette heure que l'empressement que mes Ennemis ont eu de vous obliger à verifier vne Declara. tion contre moy, n'a esté qu'vn moyen qu'ils ont creu fort propre à me décrier dans la France & à faire paroistre que la cause de ma retraitte & de ce que i'ay fait depuis n'estoit pas iuste, & par là faciliter le retour du Cardinal Mazarin. Ie ne doute point que vous ne connoissiez maintenant les veritables suiers qui m'ont obligé à prendre les armes & ie croy que vous ne ferez pas moins paroistre presentement le zele que vostre compagnie a pour le bien de l'Estat, qu'elle a fait par le passé, en vous servant de toutes ortes de moyens pour chasser cet Ennemy

B

A MESSIEVRS.

tout le

& ttes.

eruiteur

RBON

SIEVR

personnemes amis & tout ce qui deppend de moy pour concourir auec vous à vn ouurage staduantageux à l'Estat & si honorable à vostre Altesse Royalle, la paix generale le sepos du Royaume & de toute la Chrestientés en ensuiuront necessairement i'attends auec impatience les ordres de vostre Altesse Royalle & la supplie tres-humblement de croire que ie suis auec tout le respect imaginable

I'ay appris que le Cardinal Mazaria effeix

faire fortir par teures ferreu de voyer; c'eff à cerie beure que i henneur vous en est cieu. Cependant Monseigneur, ie veus estre ma

MONSEIGNEVR and suppose of the dupoloient a verse control of the dupoloien

Vostre tres humble & ttesobeyssant Seruiteur
LOVIS DE BOVRBON,

Au Camp de Brisembourg

MESSIEVRS



ESSIEVRS, desologe som est

frir ma personne de cour ce qui de moy pour contribuer à deux dessi norables pour voltre compagnie, & fi villes àl'Estat le vous prie de luy adiouster entiere

le croy que vous connoissés à cette heure que l'empressement que mes Ennemis ont eu de vous obliger à verifier vne Declara. tion contre moy, n'a esté qu'vn moyen qu'ils ont creu fort propre à me décrier dans la France & à faire paroistre que la cause de ma retraitte & de ce que i'ay fait depuis n'estoit pas iuste, & par là faciliter le retour du Cardinal Mazarin. Ie ne doute point que vous ne connoissiez maintenant les veritables suiers qui m'ont obligé à prendre les armes & ie croy que vous ne ferez pas moins paroistre presentement le zele que vostre compagnie a pour le bien de l'Estat, qu'elle a fait par le passé, en vous servant de toutes ortes de moyens pour chasser cet Ennemy

public & ses troupes de la France, & en contribuant ce qui peut dependre devous, pour procurer à la Chrestienté vne paix generale qui luy est si necessaire. L'ay chargé le Sieur de la Salle de vous expliquer toutes mes pensées sur tout cecy & de vous offrir ma personne & tout ce qui depend de moy pour contribuer à deux desseins si honorables pour vostre compagnie, & si vtilles à l'Estat. Le vous prie de luy adiouster entiere creance & de croire que ie suis,

que l'empressement que mes Ennemis ont eu devous obliger à ve RAVELEZEM.

Vostre tres-humble & tres affectionné Seruiteur Lovys de Boyr bon.

Du Camp de Brisambourg

bles suiets qui m'ont obligé à prendre les armes & ie croy que voisme serez pas moins paroissire presentement de zele que vossie compagnie a pour le béen dell'Estat, qu'elle a fair par le passé, en vous seruant de routes ortes de moyens pour chasser cet Ennemy

A MESSIEVRS.

371 372 Salas Carrier of Patrick Cont gor San Court of Language was been for described Marian continues and property of the THE STREET AND A STREET STREET, STREET of appropriate an proprient factors and an Australia delicina acts of descending to be exeden372 natibles of a subtext analysis of the effect uoir Et l' trez fois arrel delle ATTENDED TO THE PERSON OF THE vné lom Roy Pute que Alte ration Roy



A. MESSIEVRS

Messieurs du Parlement de Paris. Il no l

a force du Roy de Paris; ont b VPPLIE tres humblement Louys de Bourbon. Disant que le Cardinal Mazarin, ne s'est pas contenté d'auoir entrepris sur sa liberté en l'année 1650. Et l'auoir retenu prisonnier, l'espace de treze mois. Il a encore pour vne seconde fois concerté & pris resolution de le faire arrester au mois de Iuillet dernier: Mais ce dessein ayant esté descouuert, il sit dresser vn écrit tout remply de faulseté & de calomnie: Lequelfut leu en la presence du Roy, des grands du Royaume, & des Depurez des compagnies Souueraines; Et bien que cet écrit ait esté des aduoué par son Altesse Royalle, & annullé parvne Declaration publiée le jour de la Majorité du Roy. Neantmoins le changement à approteste de Demployer que pour le seruice

Id

374

porté le lendemain dans le Conseil de sa Majesté, le ressus de trois jours fait à son Altesse Royalle, pour paruenir à vn accommodement: les negotiations, & le negoce continuel, la precipitation, & l'empressement pour la veriffication, & la Declaration, contre le suppliant, & ceux qui l'on suiuy, & tout ce qui s'est passé depuis la sortie du Roy de Paris, ont bien fait conno stre, à vn chacun que la resolution estoit prise de sacrifier tout au retour du Cardin I Mazarin, qu'il n'y auoit aucune seureté pour le suppliant, que les Declarations du Roy n'estoient que des pieges & qu'à present il seroit opprimé; Et cet ennemy public, en estat peut estre de trouver peu de resistance à son restablissement; s'il n'eut opposé des forces à celles qu'il a fait venir de tous costez, & qu'il emmeine en personne, & toutesfois, il a eu l'addresse abusant du nom du Roy, & du zele que vous auez pour la conservation de l'autorité Royalle, de faire passer vne Declaration contre le supplians, & condamner des armes qui n'ont esté prises qu'aprez y avoir esté poussé, & reduit aux dernieres extremitez, & qu'il proteste de n'employer que pour le seruice

Ro & a

inte

cutio bre o

dyen Et v le fa

it à

lac-

ne.

em.

De.

qui

con-

Stoit

inil

our

Koy

sent.

lic,

refi.

opr de nne, r du

de lup.

, &

nice

du Roy, & sous les ordres de son Altesse Royalle, & conformement à ses sentiments, & à ceux de vostre Compagnie, pour l'exe cution de la Declaration du Roy, & Arrests interuenus contre ledit Cardinal Mazarin, & paruenir à la Paix Generale.

375

CE consideré, Messieurs, il vous plaise de vos graces ordonner qu'il sera surcis à l'execution de la Declaration, dudit iour quatre Ostobre dernier. Iusques à ce-que la Declaration du Septembre dernier: Et Arrest de la Cour rendu contre le Cardinal Mazarin ayent esté plainement es entierement executez: Et vous ferez bien. Signé,

LOVYS DE BOVRBON.

LA CREANCE

- 71

du Roy, & fous les ordres de fon Alresse Revelle, & consonnement à les seminements de deniments, & conson de la Deciaration du Roy, & Aireste internenus contre ledit Cardinal Maxarin, & paruenirà la Paix Generale.

376

CE consideré, Messeura, il vous plaise des consortes estantes proces praces pramer qu'il sera fureix à l'execution de la Declaration, dudu ious quaire O sto-bre dernier. Insequence à ce que la Declaration du Septembre desnier; Es Arrest de

la Cour vendu contre le Cardonal Maziarin ayent esse plainement es encievement executez; Et vous sevez-bien. Signé,

LOVES DE BOVRBON.

when the manufacture was true product in terrorica

Con

fent.

dans trette fon ioin abu

fes f

LA CREANCE



LA CREANCE DE MONSEIGNEVR

LE PRINCE

PORTE'E AV PARLEMENT

PAR LE SIEVR

DE SALZEST.

Vel'entrée du Cardinal en France, est la iustificatió de ses armes, qu'il l'auoit tousiours bien creuë, attendu que depuis qu'il a esté chassé par Arrest du Parlement, son esprit auoit agy dans les Conseils du Roy, comme s'il y eut esté present.

Que la resolution qu'il a prise, entrat armé dans le Royaume, est de fomenter & d'entretenir la division qu'il a iettée dans la maison Royalle soubs le pretexte specieux de ioindre ses armes à celles du Roy, dont il abuse insolemment par vne vsurpation toute publique de sa main, de son sceau & de ses sinances, pour opprimer Monsieur le Prince le premier, & se faire vn chemin sa-

cile à tout entreprendre contre son Altesse Royalle, le Parlement, & la Ville de Paris, qui restent auiourd'huy les seuls obiets de sa vengeance, esperant de deux choses l'vne, ou que par force il trouuera sa place dans le desordre, si la guerre continuë, ou que par intrigue il entrera dans vn accommodement si la paix se fait par ses negociations secrettes.

Que le dessein de Monsseur le Prince est de s'opposer aux dangereux artifices, & aux pernicieux moyens dont le Cardinal Mazarin se veut auiourd'huy seruir, pour se rendre plus puissant à la Cour, qu'il n'a iamais esté.

Que tout ce qu'il a fait iusques à cette heure n'est que pour se garrantir de l'oppression, de laquelle il estoit, & est encore menacé, & pour faciliter les moyens de paruenir à la conclusion de la paix generale, mais qu'à present qu'il ne peut douter de la resolution que doiuent prendre son Altesse Royalle, Messieurs du Parlement & tous les bons François contre l'ennemy commun de l'Estat, il ne cherchera la seureté & celle de toute sa maison, qu'auec eux & est prest de s'y reunir de tout son

Altesse cœur pour contribuer tout ce qui dépendra e Paris, de sa personne, de ses forces, & de son creiets de dit, afin de procurer auec le repos particus I'vne, lier de la France le General de toute la dans le Chrestienté. ue par modeons se. d Esterren done l'on vous donne la ce est & aux Mazae renamais cette Popncore ns de neraouter

e son

ment

lemy

leu-

auec lon 339

communication ne doingt point adireraunobre de ces imprunez dont les coës cerencifient cous les fours, elles font importantes, & connena ent ile dernier secret, qui vous doin persua der de la fincerité des intentions de Montieur le Prince, & de la juffice de les armes. Le rerour du Cardinal Mazarin en France, oue Fon your a voulu fire paller pour presente avne guerre civille, & les mouves, said a du depris preparées pour my en facilites le passes, qu'il ofcibien appeller du nom de lecours, pourranger les tadieux dans leur devoir, & a lopey flance do Roy; font-ce deseffects de certe ambigion, precenduë de Monsieurle Prince pour la Souncrainere, ou pluroft me font-ce point des orages que l'on luy prepare pour l'accabler, & aueceluy ceux inp reces pres de la recopiion de les



AV LECTEVR

Es lettres dont l'on vous donne la communication ne doiuét point en-I trerau nóbre de ces imprimez dont les ruës retentissent tous les jours, elles sont importantes, & contienn ent le dernier secret, qui vous doit persuader de la sincerité des intentions de Monsieur le Prince, & de la iustice de ses armes. Le retour du Cardinal Mazarin en France, que l'on vous a voulu faire passer pour pretexte à vne guerre ciuille, & les troupes, qu'il a du depuis preparées pour luy en faciliter le passage, qu'il ose bien appeller du nom de secours, pour ranger les factieux dans leur deuoir, & à l'obeyssance du Roy; sont-ce des effects de cette ambition pretenduë de Monsieur le Prince pour la Souueraineté, ou plutost ne sont-ce point des orages que l'on luy prepare pour l'accabler, & auec luy ceux qui

qui se sont declarez les anges tutelaires ne 381 l'estat? peut on douter de la haute intelligence de ce Prince, qui le fait veiller incessamment au bien de cette Monarchie, & preuoir aux remedes conuenables pour la guerison du mal qui la menasse, de sa diligence à chercher les moyés de s'opposer à sa ruine sans autre pensée? A t'il peu mieux leur tesmoigner son zelle qu'en prenant les armes? pourrez vous les apeller desormais que les marques de sa valeur, & de cette inuincible generosité, qui luy a toussours donné de glorieux succez dans ses entreprises? ses ennemis qui ne sont forts qu'en artifices & en ruses, qu'ont ils fait iusques auiourd'huy sinon de le décrier, & sa conduitte, de le rendre suspect à son A. R. & au peuple, ne pouuant d'ailleurs le conuaincre? Ils ont formé vnargument qu'ils ont creu contre luy infaillible de l'entrée du Cardinal, & ont bien osé aduancer, que cette Eminence ne pouuoit faire vne marche qui luy estoit si dangereuse, si d'ailleurs elle n'estoit appuyée du consentement de ce Prince, ils ont porté deur imposture mesme jusques sur l'Autel, & à deux heures prés de la reception de ses

le

de

i le

re-

que

xte

ila

le

de

eur

-cc

de

OU

on

CUX

lettres ils ont voulu infinuer à son A.R. & à Messieurs du Parlement qu'ils auoient des asseurances certaines de cét accommodement. le vous le demande, cher Lecteur, n'est-ce point vn attentat à la bonne foy, & à certe probitté dont ils paroissent faire profession? Enfin leur condamnation est arriuée, & dans cette requeste vous verrez combien ils ont de malice, qui ne fera que donner plus d'eclat à cet engagement de Monsieur le Prince aux interests de son A. R. du Parlement, & de tout ce qu'il y a de peuple en France. L'on vous a souvent entretenu de l'impossibilité qu'il y avoit à cette reunion, & si depuis quatre mois que Monsieur le Prince a songé à sa seureté contre les desleins de cét ennemy que l'on peut dire estre d'immortels obstacles à cette pretenduë reconciliation, que ne doit on point esperer de son courage à venger la querelle de tout vn Royaume, dontil a affermy is souuent la gloire aux despens de la vie & de son sang? De fait au moment qu'il a aduis que son A.R. s'est declaré contre ce perturbateur du repos public, il luy offre sa personne & tout ce qui despend de luy, & sans qu'il ait eu le loifir d tous frir a espri resta vous les fa urira de pri les m sonn l'inni comp

deffe entre mais men crua

lecou

presi la ter

ne se pilla

R.&

tdes

ode-

teur,

y,&

pro.

luée,

bien

nner

sieur

arle-

leen

u de

ion,

ur le

def

estre

ë re-

perer

tout

entla

fang?

A.R.

lu re-

outce lelois

sir d'en escrire à ses amis, il se trouve que de tous costez ils viennent ou enuoyent s'offrir à son A. R. pour concourir d'vn mesme esprit à l'extinction de cet homme, & au restablissement de la liberté & de la paix, si vous desirez des preuues plus singulieres il les faut attendre du temps, qui vous descouurira combien le sentiment d'interests, ou de preuention nuit aux desseins des sages, & les maux qui deriuent d'vne source si empoisonnée. Dieu qui a promis sa protection à l'innocent soustiendra les armes de cet incomparable Heros, qui sont bien moins vne vengeance des iniures qu'il a receues qu'vn lecours qui est offert à la France pour le destendre de l'oppression d'un estranger qui entre à main armée pour se justifier, dit-il, mais plutost pour trouver dans l'espanchement du sang des peuples dequoy saousersa cruaute & latisfaire son ambition. Il porce auec le fer & le feu l'or & l'argent, par des presens qu'il sait conduire pour surprendre la tendre ieunesse de nostre Monarque, & ne se soucie point de sacrifier ses voleries, & pillages passez pourueu qu'il se fasse vne ouuerture certaine à des exactions qui le des-

que vous tait Monfieur le Prince foubs le bon plaifir de S. A. R.

dommagerone plus amplement, & luy four? niront vne voye infaillible à la vengeance de ses pretendus ennemis. L'action dont vous reccustes auant-hier la nouuelle exercée si injurieusement contre deux de vos Senateurs; que vous apprend elle sinon de tout craindre de ce retour, & de ne refuser aucun des moyens qui vous sont proches, & quand vous paroissez delicats pour les executer, que faites vous que desarmet vos protecteurs, & vous exposer sans deffence à tout ce que cet Estranger voudra entreprendre contre vostre bien & vostre vie? vous auez paru zelé, en vne occasion moins necessaire, & le blocus de Paris n'a esté qu'vn essay de ce qu'il vous prepare si S. A. R. & Monsieur le Prince ne prennent vostre protection.

Non, mon cher Lecteur, ie ne veux point vous persuader de dessier vostre bource vous estes le premier luge de vos interests, & sçauez combien vous importe d'estre deffaict de cét homme, ie ne vous demande autre chose sinon de vous destromper serieusement de toutes les impostures passées, & d'embrasser constamment les offres que vous fait Monsseur le Prince soubs le

bon plaisir de S. A. R.

.669.

666.

